

## Payer mon loyer

### > Allocation-logement

### > Programme d'aide financière aux locataires pour le paiement de leur loyer dans le cadre de la pandémie de COVID-19

### > Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités

### > Soutien financier pour les ménages en attente de leur résidence (propriété ou logement)

## Programme d'aide financière aux locataires pour le paiement de leur loyer dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Mise à jour : 23 juin 2021

La période d'inscription à ce programme a pris fin le 15 juillet 2020.

Le Programme d'aide financière aux locataires pour le paiement de leur loyer dans le cadre de la pandémie de la COVID 19 avait pour objectif de soutenir temporairement les locataires n'ayant pas suffisamment de liquidités pour payer, en totalité ou en partie, leur loyer de mai et/ou de juin 2020 en raison de la perte de leur emploi en lien avec la pandémie.

Les locataires admissibles avaient la possibilité de contracter un prêt sans intérêt d'un montant maximal de 1 500 \$ devant être remboursé en totalité avant le 1<sup>er</sup> août 2021.

**À défaut de le rembourser à cette date, des intérêts au taux légal seront ajoutés à compter du 2 août 2021.**

### Versement du prêt

La ou le propriétaire, après avoir pris connaissance de la démarche de son locataire et avoir fourni à la SHQ certaines informations pour le dépôt, a reçu l'aide financière en un seul versement. Elle ou il s'est engagé à utiliser la somme reçue uniquement pour le paiement du loyer de la personne qui a obtenu le prêt et, dans le cas où le versement était supérieur au montant des loyers à couvrir, à remettre le surplus à celle-ci.

### Options de remboursement

#### Paiement électronique

Vous pouvez rembourser votre prêt par paiement électronique en vous rendant sur le site Internet ou la plateforme mobile de votre institution financière. Vous devez alors :

- accéder à l'espace sécurisé;
- ajouter à votre liste de factures celle-ci : **Société d'habitation du Québec (SHQ) - Prêt locataire COVID** (voir fournisseur Gouvernement du Québec);
- sélectionner cette facture;
- inscrire votre numéro de référence comprenant une lettre et 9 chiffres, sans les tirets (L999999999), à l'endroit indiqué.

#### Au comptoir ou par chèque

Si vous êtes dans l'impossibilité de faire un paiement électronique, vous pouvez rembourser votre prêt :


- En vous rendant au comptoir de votre institution financière et en présentant l'une ou l'autre des pièces suivantes :
  - > le document personnalisé que la SHQ vous a transmis par courriel ou par la poste;
  - > la version PDF de la présente page.
- Par chèque, en le libellant à l'ordre de la Société d'habitation du Québec et en inscrivant au bas de celui-ci votre numéro de référence : COVID-L99-99999-99.


Postez votre chèque à l'adresse suivante :  
Société d'habitation du Québec  
Direction de la comptabilité et du financement  
Édifice Marie-Guyart  
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau  
Aile Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5E7

### Pour plus d'information

Pour de l'information concernant les modalités de remboursement du prêt contracté, vous pouvez contacter le Centre des relations avec la clientèle de la SHQ

Société d'habitation du Québec  
Téléphone : 418 643-4035 (Québec)  
Sans frais : 1 800 463-4315

Courriel : [programmepretcovid@shq.gouv.qc.ca](mailto:programmepretcovid@shq.gouv.qc.ca) 

 Vous avez d'autres questions?